Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20261117-2026_CCAS_13-DE

MELLAC
MELLAG

CCAS
Séance du 17 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente minutes, le C.C.A.S. s'est réuni en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Christine Péron

Présents (9) : BOURRÉE Jean-Yves, DENIE Jeanine, GRALL Claude, KERVAGORET Yvonne, LANDREIN Lydie, PÉRON Christelle, PÉRON Marie-Christine, PERRON Pauline, YHUEL Françoise.

Absents excusés (6) : ALLOUARD PHILLIPE, BALAVEN Céline, LESCOAT Christophe, SCELO Françoise, ROBERT-HERVE Florence, LE CRANN Nolwenn,

Elus	Présents	Votants
15	9	10

Procuration (1): Christophe LESCOAT a donné procuration à Yvonne KERVAGORET

Le Quorum étant atteint, le C.C.A.S. peut donc valablement délibérer.

2026-CCAS-13
Participation financière 2026 au budget principal

Madame Marie-Christine Péron, Vice-Présidente, expose à l'assemblée le fonctionnement du CCAS. Il précise que pour permettre au CCAS de fonctionner, la commune de Mellac met à disposition le personnel et le matériel nécessaires.

Il propose à l'assemblée de contribuer financièrement pour les interventions de la commune de Mellac.

Le CCAS après en avoir délibéré, adopte la proposition de la Vice-Présidente et fixe comme suit la participation à verser à la commune de Mellac pour l'année 2026 :

- Participation pour intervention du personnel (voir tableau joint)

  11 490,43 €

- Participation pour frais divers (affranchissement, téléphone…)

  500 €

Total : 11 990.43 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20261117-2026_CCAS_13-DE

Votes : 10
Pour : 8 (procurations : Yvonne KERVAGORET)
Contre : 0
Abstentions : 2 (Jean-Yves BOURREE, Françoise YHUEL)

Fait et Délibéré à Mellac,
Le 24 novembre 2026
Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire
La Vice-Présidente
Marie-Christine Péron

MAIRIE DE MELLAC
29300 FINISTERE